



# DÉLIBÉRATION

## Du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 080-218006450-20251125-D2025\_11\_580-DE

Date de la convocation  
19 novembre 2025

Membres en exercice  
**29**

Membres présents  
**24**

Membres représentés  
**2**

Membres absents  
**3**

Nombre de suffrages  
exprimés  
**26**

### SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

L'an 2025, le mardi 25 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Salima TIDDARI, Élodie THÉOT, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Élodie LEMAITRE, Loïc CARETTE, Sylvie BONIFACE, Alexis BOURSE, Émilie SENKEZ, Timmy BOITEL, Justine FRANCELLE, Bastien FOY, Marie-Hélène COMTE, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET, Aurélie SAVOYE,

#### **ABSENTS REPRESENTEES** :

Séverine PECHON avait donné pouvoir à Sylvie BONIFACE  
Pascal DELNEF avait donné pouvoir à Éric GUIBON

#### **EXCUSÉS**

Kevin MOUILLARD, Aymeric BOUTRY

#### **ABSENTS**

Christian DETROISIEN

A été nommé (e) secrétaire : Loïc CARETTE

N° D 2025-11-580

### HABITAT – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION PACTE EN REPLACEMENT DE L'OPAH COMMUNAUTAIRE EXISTANTE

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L.303-1 et L303-2 du Code de la construction et de l'habitat

VU le Code de la construction et de l'habitat, notamment R. 327-1, L. 321-1 et suivants, R.321-1 et suivants ;

**VU** la convention ORT signée le 11 avril 2023 entre l'État, la Communauté de communes du Grand Roye et la commune de Roye

**VU** l'étude pré-opérationnelle Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat

**VU** la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat communautaire signée le 26 décembre 2023 entre l'État, la Communauté de communes du Grand Roye, la commune de Roye et la commune de Montdidier

**VU** le projet de Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG) annexé à la présente délibération.

**VU** l'avis favorable à l'unanimité de la Commission revitalisation du territoire, vie culturelle et animations réunie le 24 novembre 2025

**VU** l'avis de la Commission des Finances réunie le 24 novembre 2025

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

Le service public de la rénovation de l'habitat évolue et est désormais porté par l'Anah, en conséquence l'Anah développe le service sous forme de conventions de Programme d'Intérêt Général "Pacte Territorial France Renov",

Le territoire de la CCGR est actuellement couvert par une OPAH. Le Pacte Territorial permet d'amplifier le service d'information-conseil apporté à la population et la mobilisation des ménages les plus précaires et de tout l'écosystème de la rénovation, Ce PACTE doit favoriser ainsi l'atteinte des objectifs de logements rénovés.

En contrepartie les financements de l'Anah sont portés à 50% HT pour les missions de suivi animation portées par la CCGR, au lieu de 35% HT actuellement.

Les communes signataires de l'OPAH actuelle, Roye et Montdidier, sont invitées à se prononcer sur la bascule de l'OPAH communautaire vers le Pacte Territorial, sans que cela n'implique de contribution financière supplémentaire.

Les objectifs de la convention actuelle ainsi que les taux d'interventions des subventions municipale restent inchangés.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité :**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le projet de convention PACTE et la bascule vers ce dispositif depuis l'OPAH communautaire existante.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le maire à signer cette nouvelle convention et tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

